

MÉTADONNÉES

Aires de drainage et bassins versants

Aires de drainage de stations en cours d'eau

Description

Cette thématique regroupe les aires de drainage des stations de divers suivis en cours d'eau (physicochimique et bactériologique, organismes benthiques, diatomées, pesticides, etc.) réalisés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

L'aire de drainage représente le territoire dont les eaux se déversent vers la station d'échantillonnage. Les limites sont générées à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) à partir des cartes topographiques, de modèles numériques d'élévation et de modèles d'écoulement, et des limites de bassins versants produites par la Direction principale de l'expertise hydrique (DPEH).

L'aire de drainage sert à calculer la superficie drainée en amont de la station d'échantillonnage, à caractériser le territoire drainé (par exemple, pour déterminer l'utilisation du territoire) et à répondre à des besoins spécifiques de cartographie. Des tables liées fournissent également des compilations de l'utilisation du territoire selon trois classifications (générale, agricole-générale, agricole-détaillée) permettant de contextualiser les différents suivis réalisés aux stations. À noter que le territoire hors Québec n'est pas considéré dans la compilation des pourcentages d'utilisation du territoire. Ainsi, les pourcentages de chaque catégorie correspondent à la superficie québécoise seulement.

Données

Source(s) : Réseau hydrologique, modèles d'écoulement et d'accumulation de la Direction générale de la conservation de la biodiversité (DGCB). Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Gouvernement du Québec, Québec.

Délimitation des bassins versants multiéchelles de la Direction principale de l'expertise hydrique (DPEH). Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Gouvernement du Québec, Québec.

Cartographie de l'utilisation du territoire du Québec . Données géomatiques [ArcMap, ESRI Canada]. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Gouvernement du Québec, Québec.

Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA), Direction principale de la qualité des milieux aquatiques (DPQMA). Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Gouvernement du Québec, Québec.

Projection cartographique :

Système de référence géodésique :

Structure des données : Vectorielle

Géométrie : Polygone

Étendue géographique : Le Québec

Fréquence de mise à jour

Semi-annuelle. Dernière mise à jour effectuée en janvier 2026.

Mise en garde

Les limites des aires de drainage sont produites par traitement géomatique. Elles sont approximatives. Plus la superficie de l'aire est petite, plus l'erreur cartographique augmente.

Référence à citer

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 2026. Aires de drainage et bassins versants : Aires de drainage de stations en cours d'eau, Québec, Direction principale de la qualité des milieux aquatiques.

Informations descriptives – Aires de drainage de stations en cours d'eau

Description des champs :

- Numéro de station BQMA (NO_BQMA) : Numéro unique de la station provenant de la banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA).
- Superficie drainée au Québec (km²) (SUPERF_QC_KM2) : Superficie approximative en kilomètres carrés de la portion québécoise, calculée par le logiciel ArcGIS sur la donnée projetée en Conique Équivalente d'Albers du Québec.
- Superficie drainée à la station (km²) (SUPERF_TOT_KM2) : Superficie approximative en kilomètres carrés calculée par le logiciel ArcGIS sur la donnée projetée en Conique Équivalente d'Albers du Québec. Inclut la superficie au Québec et hors Québec, soit la partie au Nouveau-Brunswick, en Ontario, à Terre-Neuve et Labrador ou aux États-Unis.
- Partie frontalière (NB, ON, TN, EU) (FRONTIERE) : Permet de discriminer si le bassin a une section hors Québec. Dans ce cas, la superficie totale inclut la superficie au Québec et hors Québec.

Toute demande pour obtenir des renseignements relatifs à ces données doit être adressée directement à l'équipe du développement et de la gestion des connaissances sur les milieux aquatiques (bd-geo.eau@environnement.gouv.qc.ca).
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Direction principale de la qualité des milieux aquatiques